

52

Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : M. LENFANT

47929

## Conventions de partenariat entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Ecole des métiers de l'environnement UniLaSalle Rennes

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Expose :

Face aux difficultés de recrutement régulièrement observées au sein de la collectivité, il paraît important de faire connaître aux étudiants les métiers et compétences du Département d'Ille-et-Vilaine et ainsi améliorer son attractivité auprès des futurs diplômés.

C'est en ce sens que la Direction des grands travaux d'infrastructures du Pôle construction et logistique propose un partenariat d'études avec l'Ecole des métiers de l'environnement UniLaSalle Rennes, à l'intention des étudiants de quatrième ou cinquième année de cycle d'ingénieur en génie de l'environnement.

Ce partenariat consiste à proposer des sujets d'études aux étudiants, à savoir l'inventaire de l'état initial de site d'un point de vue environnemental et la proposition de mesures d'évitement, d'accompagnement, de réduction voire de compensation pour un projet de carrefour giratoire à Bain-de-Bretagne et un projet de raccordement sur un giratoire existant à Vitré. Chacun d'eux fait l'objet d'une convention jointe en annexe.

A titre exceptionnel, le Département d'Ille-et-Vilaine s'engage à contribuer financièrement à une partie du coût de ces deux projets d'études, pour un montant de 684 € par projet.

Ces subventions de fonctionnement seront imputées sur le chapitre 65, fonction 621, article 6574, code service P31.

## Décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 368 € à l'Ecole des métiers de l'environnement UniLaSalle Rennes pour les deux projets d'études ;
- d'approuver les termes des deux conventions de partenariat à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Ecole des métiers de l'environnement UniLaSalle Rennes pour les projets d'études environnementales d'un carrefour giratoire à Bain-de-Bretagne et d'un carrefour giratoire à Vitré ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231283

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation